

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

Le dix octobre deux mille dix-neuf à vingt heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François ZALESNY, Maire.  
Date de convocation et d'affichage : 1<sup>er</sup> octobre 2019

**Étaient présents** : Arnaud De PANAFIEU, Christiane FUMALLE, Yves PINIAU, Madeleine ESNAULT, Gilles ROUSSELET et Agnès HEROUIN (arrivée au point IX- Ressources Humaines), adjoints.

Claudie LEHAY, Alexa ROINET, Nicole PIPELIER, Alain PASQUEREAU, Marie-Claude TALINEAU, Anthony VEILLARD, Françoise DELAUNE, Annie SALMON, Patrick SAILLY, Simone SAILLY et Virginie JOUARE.

**Absent(s) excusé(s)** : Yves GUILBERT-ROED ayant donné procuration à A de PANAFIEU  
Cyril Le SCORNET ayant donné procuration à A VEILLARD  
Antoine LAMBERT ayant donné procuration à M ESNAULT  
Marie-Noëlle MOULIN ayant donné procuration à JF ZALESNY  
Christian THEBERGE ayant donné procuration à C FUMALLE

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale.  
M Anthony VEILLARD a été élu(e) secrétaire de séance.

## I. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2019

Le compte rendu de la séance du 27 août 2019 est approuvé à l'unanimité

## II. L'ENTRACTE : PRÉSENTATION DE LA SAISON CULTURELLE 2019-2020

L'Entracte, présente les offres de spectacles pour la saison 2019/2020 dont les deux spectacles qui se dérouleront à Précigné : Le grand méchant renard (13 novembre 2019) et Les habits neufs de l'empereur (9 et 10 avril 2020).

## III. CONSERVATION DU CŒUR DE L'ÉGLISE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

2019-071

A de PANAFIEU présente la consultation « Eglise St Pierre - conservation des élévations du chœur » qui a été lancée sur la plateforme AWS du 22 août 2019 au 13 septembre 2019 à 12h.

Le bilan de la consultation est la suivante :

- 133 visites
- Retraits de dossiers : 9 retraits avec intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier  
4 retraits pour information ou recherche
- Dépôts de plis : 4 offres dématérialisées

L'Atelier TOUCHARD, Architecte, a présenté l'analyse des offres lors de la commission d'appel d'offres du 2 octobre 2019 et après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise PAVY mieux disante pour la somme de 99 076.50 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés correspondants. Les crédits seront inscrits au budget 2019 et 2020.

## IV. MARCHÉ EGLISE : ARCHITECTE - AVENANT 1

Retiré de l'ordre du jour

## V. EXONÉRATIONS DE TAXES : LES CORDELIERS & ACADÉMIE MUSICALE DE LIESSE

2019-072

### ➤ Exonération de taxes : Les Cordeliers

Le Maire rappelle que la convention entre Sarthe Habitat et la commune prévoit l'exonération des taxes liées au Permis de Construire délivré dans le cadre du programme, telles que la part communale de la Taxe d'Aménagement, la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) par délibération du Conseil Municipal, au plus tard en novembre de l'année N-1 du dépôt du Permis de Construire du programme.

Les bailleurs sociaux sont exonérés de la taxe d'aménagement au vu de l'article R 331-4 du code l'urbanisme :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=956AE7AB2EA9E2E22CB56A8B998E16B4.tplgfr24s\\_1?idSectionTA=LEGISCTA000025204435&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20190923](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=956AE7AB2EA9E2E22CB56A8B998E16B4.tplgfr24s_1?idSectionTA=LEGISCTA000025204435&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20190923)



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'exonérer Sarthe Habitat de toute les taxes liées au permis de construire dans le cadre de l'opération de réhabilitation « des Cordeliers »

2019-073

### ➤ Exonération de taxes : Académie Musicale de Liesse

L'Académie musicale de Liesse sollicite l'exonération de la taxe foncière 2019 et les années suivantes s'élevant à 4787 € (part commune 2037 € excepté les frais de gestion).

*Le Centre des impôts du Mans informe que la législation ne permet pas l'exonération de cette taxe pour l'Académie Musicale de Liesse. Une subvention peut être versée.*

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide le versement d'une subvention à l'académie musicale de Liesse pour la somme de 2037 € sur le budget 2019.

## VI. COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT - TRANSFERT DES RÉSULTATS

2019-074

### ➤ Compétence Eau et Assainissement – mise à disposition des biens meubles et immeubles

Le Maire précise qu'aux termes de l'article L.5214-16,6° du code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes est compétente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 en matière d'« assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 ».

Il indique que pour permettre l'exercice de cette compétence et dans les conditions prévues aux articles L.5211-17 et L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la Commune de Précigné met à la disposition de la Communauté de communes les biens meubles et immeubles qui sont affectés à la gestion de cette compétence.

Cette mise à disposition intervient à titre gratuit.

Conformément à l'article L.1321-1 précité du code général des collectivités territoriales, ces mises à disposition sont constatées par procès-verbal auquel est annexé un inventaire des biens. Monsieur le Maire en donne lecture.

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir si tel est leur avis adopter les termes de la délibération suivante.

Le Conseil municipal

Vu la Loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.1321-1 à L.1321-5 fixant les modalités de mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences,

Vu la délibération n°CdC-040-2019 du 2 avril 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes de SABLE SUR SARTHE,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 19 aout 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes de SABLE SUR SARTHE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Entendu le procès-verbal de mise à disposition et l'inventaire y étant annexé,

Après en avoir délibéré (une abstention) et par adoption des motifs exposés par le Maire

– Compte tenu des discordances constatées et restées injustifiées malgré des recherches approfondies, entre HELIOS et la comptabilité de la collectivité, il est décidé de :

1/ retenir les montants issus d'HELIOS soit (cf tableau historique cpte 131):

- Subventions encaissées au compte 131 sur la période allant jusqu'au 22/06/2009 soit **645 045.26 €**.

- Subvention Agence de l'Eau encaissée au compte 131 pour 25 725 € (acompte titre 11/2014) et 58 720.56 € (solde titre 9/2017) soit un total de **84 445.56 €**.

2/ de fixer à 50 ans la durée de reprise de ses subventions

3/ de rattacher la totalité des amortissements comptabilisés jusqu'au 31/12/2018 soit 425 651.94 € au montant de subventions figurant dans HELIOS au 22/06/2009 soit 645 045.26 €. Enfin aucun justificatif de la somme de 18 412 € reprise annuellement depuis 2010 n'a pu être retrouvé. L'annuité attendue pour les années 2019 et suivantes est de 64 5045.26 € sur 50 ans soit 12 900.91 €.

4/ de reprendre la subvention Agence de l'Eau de 84 445.56 € sur 50 ans à compter de 2018 et de procéder au rattrapage correspondant (cf tableau « rattrapage 131 139)

– Approuve le contenu du procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 » et l'inventaire y étant annexé

– Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le procès-verbal de mise à disposition et l'inventaire y étant annexé

Annexe :

- **Tableau historique cpte 131**
- **Tableau « rattrapage 131 139 »**
- **Procès-verbal de mise à disposition et Inventaire des biens mis à disposition**



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

*Tableau historique cpte 131*

EDITION HELIOS											
Poste Comptable	072045	TRES. SABLE-SUR-SARTHE-PRECIGNE									
Budget Collectivité	56203	ASSAINISSEMENT DE PRECIGNE									
Edition du	21/10/19 - 12/41/16	GLOBAL131									
Liste des événements sur auxiliaire inventaire numéro											
Synthèse fiche inventaire		GLOBAL131									
Information complémentaire		Désignation de l'immobilisation		Catégorie		Imputation initiale		Imputation définitive			
31/12/2008											
Budget Coll. origine	-	Siret Coll. Origine	-	Budget Coll. destinataire	-	Siret Coll. destinataire	-				
Valeur initiale du bien	0	Amortissements constatés	0	Valeur comptable nette	0	Solde provision	0	Solde subvention	0	+/- value	0,00
Liste des événements sur l'auxiliaire inventaire											
Date de l'événement	22/06/2009	Libellé de l'événement	Reprise subvention	Type de pièce		Référence	30702843	Exercice	2009	Montant	259943,94
	22/06/2009		Subvention				1165880043		2009		645045,26
	27/07/2010		Reprise subvention		Mandat		4		2010		18412,00
	04/10/2011		Reprise subvention		Mandat		8		2011		18412,00
	24/07/2012		Reprise subvention		Mandat		13		2012		18412,00
	24/06/2013		Reprise subvention		Mandat		5		2013		18412,00
	11/08/2014		Reprise subvention		Mandat		16		2014		18412,00
	02/04/2015		Subvention		Titre		11		2014		25725,00
	24/11/2015		Reprise subvention		Mandat		21		2015		18412,00
	04/09/2017		Reprise subvention		Mandat		3		2017		18412,00
	06/01/2017		Reprise subvention		Mandat		20		2016		18412,00
	12/06/2018		Transfert entrant subvention		TITRE		9		2017		58720,56
	11/09/2018		Reprise subvention		Mandat		9		2018		18412,00
Total subventions entrant											
										425651,94	
										729490,82	
										01/01/19	

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

*Tableau « rattrapage 131 139 »*

	N° INVENTAIRE	ORGANISME VERSANT	ANNEE VERSEMENT	N° PIECE	MONTANT	DEBUT AMORTISSEMENT ENT	DURÉE AMORTISSEMENT ENT	AMORTISSEMENTS CUMULES au 31/12/2018	AMORTISSEMENTS ATTENDUS 31/12/2018	AMORTISSEMENTS ATTENDUS EN 2019	RATTRAPAGE A PREVOIR	VALEUR NETTE AU 31/12/2018	VALEUR NETTE AU 31/12/2019	COMMENTAIRES
131	GLOBAL13 1	NC	2009		645045,26		50	425 651,94 €	425 651,94 €	12 900,91 €	0,00	219393,32	206492,41	
131	GLOBAL13 1	AGENCE DE L'EAU	2017	Titres 11/2014 et 9/2017	84445,56 2018		50	0,00 €	1 688,91 €	1 688,91 €	1 688,91 €	84 445,56 €	81 067,74 €	16 278,73 €



## ➤ **Compétence Eau et Assainissement – transfert des résultats**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « *Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales* » sera transférée à la Communauté de communes le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

S'agissant d'un service public industriel et commercial, il/elle précise que ce transfert se déroule comptablement en trois temps :

- Clôture du budget annexe M4 et réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal M14 de la commune de Précigné ;
- Mise à disposition par la commune de Précigné du patrimoine nécessaire à l'exercice de la compétence à la date du transfert depuis le budget principal de la commune directement au budget annexe ouvert par la Communauté de communes. Les emprunts, les subventions transférables, ayant financé ces biens, et les restes à réaliser sont également transférés au budget annexe correspondant de la Communauté de communes ;
- **Possibilité de transfert des résultats budgétaires (excédents et/ou déficits) du budget annexe M4 à la Communauté de communes sur délibération concordante de cette dernière et de la commune concernée.**

Les écritures de clôture du budget annexe seront réalisées par le comptable public. Il procèdera par ailleurs à l'élaboration et à la présentation du compte de gestion 2019, pour approbation. Le compte administratif 2019 sera également élaboré et soumis au vote du Conseil municipal. Ce n'est qu'au terme de cette étape que les résultats 2019 seront connus.

La possibilité de transférer les résultats budgétaires à la Communauté de communes est justifiée par le caractère industriel et commercial du service. En effet, les redevances des usagers doivent financer des dépenses ayant trait à l'assainissement. Par ailleurs, ces résultats constituent l'autofinancement dont aura besoin la Communauté de communes pour financer l'exploitation et les investissements liés à cette compétence qui lui a été transférée.

**Le Conseil est invité à se prononcer, sur ce sujet, par la Communauté de Communes. Il a le choix de transférer ou pas les résultats de l'exercice 2019.** Il est précisé que ce choix conditionnera la capacité de la Communauté de communes à réaliser les investissements devant être réalisés. Une priorisation des opérations d'investissements qui interviendront à compter du 1<sup>er</sup>/01/2020 pourra s'avérer nécessaire et cette priorisation tiendra compte des transferts des résultats réalisés.

Il est donc proposé que la commune de Précigné transfère à la Communauté de communes les résultats du budget annexe « M4 Assainissement collectif » (excédents et déficits) constatés au 31/12/2019.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil de bien vouloir, approuver le transfert des résultats du budget annexe M4 « Assainissement collectif ».

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1 à L.2224-2 ;

Vu les arrêtés inter-préfectoraux successifs portant, notamment, création de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et approbation de ses statuts ;

Entendu le rapport de Monsieur/Madame le Maire ;

Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement des eaux usées » de la commune de Précigné à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe il est possible de transférer les résultats budgétaires du budget annexe de l'assainissement collectif communal,

Considérant que ce transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et de la commune de Précigné ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Précigné

Entendu le rapport de Monsieur/Madame le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par adoption des motifs exposés par le Maire :

- Autorise la clôture du budget annexe M4 « Assainissement collectif » ;
- Autorise le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe M4 « Assainissement collectif » dans le budget principal de la commune;
- **Décide de refuser le transfert total des résultats du budget annexe « M4 Assainissement » constatés au 31/12/2019 à la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe au vu :**
  - **Du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif avec la société « La Nantaise des Eaux » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour une durée de 12 ans puis Suez Eau France à compter du 30 mars 2018 (suite à un transfert de contrat)**
  - **D'absence d'emprunt et de reste à réaliser ;**
  - **Du plan de zonage d'assainissement à jour**
  - **Que la commune avait pour projet de régler le problème d'assainissement situé à la cité d'Alsace en zone PPRT, s'engage à prendre les investissements pour la réalisation d'un assainissement collectif à la cité**



# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

d'Alsace à hauteur de l'estimation (110 000 €) sous réserve que la Communauté de Communes réalise ce projet qui est à l'étude depuis 2 années. Cette participation fera l'objet du versement d'une subvention sur le coût HT dans la limite de l'estimation évoquée.

- Que la commune entend réhabiliter les Cordeliers avec pour objectif la viabilisation des parcelles avec l'office public de l'Habitat - Sarthe Habitat. Ce dernier prend en charge la construction de 17 logements locatifs sociaux (adaptés pour les seniors ou personnes à mobilité réduite et de type F2/F3 pour les familles) et la commune met à disposition les terrains et l'aménagement VRD ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Situation budgétaire

- **Situation budgétaire au 31 12 2019 - Budget Assainissement - budget TTC (hors reste à réaliser)**

Résultat d'investissement de .....- 10 442.28 €

Résultat de fonctionnement de .....264 348.48 €

**Excédent de clôture de .....253 906.20 €**

- **Etat de la dette au 31 12 2019**

Néant – emprunt terminé au 31 12 2018

- **Etat des travaux – projets**

- Assainissement Réhabilitation « les Cordeliers » (estimation).....30 000 € HT

- Assainissement Cité d'Alsace (estimation) ..... 110 000 € HT

- **Etat des frais non comptabilisés dans le budget annexe assainissement**

- Les charges de personnel du budget assainissement  
(Refacturation à compter du budget 2017 – 5000.00 € par an)

- Les charges d'assurance

## VII.NOM DE RUE

2019-076

Le Maire sollicite un nom de rue au lotissement le Clos des Coutures 3 (23 lots et 1 pc de déposé) :



## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de retenir le nom de rue pour le Lotissement des Coutures « la rue du Coteau ».

### VIII. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNATION (DIA) PARCELLE AL0094

2019-077

Le Maire informe que le Tribunal de Grande Instance du Mans (Sarthe), Madame **BERNICOT** Patricia, Greffier, Cité judiciaire, 1, avenue Pierre Mendès France 72014 Le Mans Cedex 2, lui a transmis une déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente de surface bâtie cadastrée AL 0094, 11 rue Abbe Louis Chevallier à Précigné d'un immeuble à usage de commerce et d'habitation pour une superficie de 1a 45ca appartenant à M. **CHAUMONT** Maurice, Jacques, et M. **FISCHTER** Jean Pascal, domiciliés à Sablé sur Sarthe, (72) 19, rue des Buttes.

Cette dia est motivée, au de la (**délibération en date du 8 janvier 2013 n°21012012-02**) d'instituer un droit de préemption urbain (DPU), « afin de permettre à la commune de Précigné de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'intérieur d'un périmètre déterminé sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLU, approuvé le 21 janvier 2013).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'une surface bâtie, situé, 11, rue Abbé Louis Chevallier AL 0094 au prix fixé par la DIA soit **30 000.00 €**, auxquels s'ajouteront les frais supportés par la commune. Maître LEGUIL est chargé de liquider l'affaire sans attendre de nouvelles enchères. Le Maire ou son représentant est autorisé à viser tout acte inhérent au dossier.

### IX. RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 AU 4 JUILLET 2020 (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ)

2019-078

Mme Agnès HEROUIN, Adjointe, prend part à la séance

Le Maire informe qu'un Adjoint Technique Principal fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (31.5/35<sup>ème</sup> annualisé). Les missions du poste sont :

- restauration scolaire
- garderie périscolaire (soir) + ménage
- garderie du mercredi matin
- caisse piscine (mercredi + week-end de juin + mois de juillet)
- dispositif argent de poche

Il est proposé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 4 juillet 2020 la création d'un poste d'adjoint technique à 6H40 par jour pendant la période scolaire en accroissement temporaire d'activité (**article 84-53 alinéa 3 1°**) en attente de la réorganisation du service à compter de septembre 2020 et au vu des fermetures de classes.

Les missions de l'agent seront :

- Restauration scolaire
- Garderie périscolaire (soir) + ménage

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 4 juillet 2020 pour les missions de restauration scolaire et garderie périscolaire (soir) pour 6h40 par jour pendant la période scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

### X. TARIFS GARAGE À VÉLOS

2019-079

Le Maire propose de louer un local à usage de garage à vélos situé entre les ateliers municipaux et la caserne des pompiers pour le tarif de 8 € par mois.

Le Conseil Municipal après délibération (une abstention), décide de louer le garage à vélos pour la somme de 8 € par mois soit 96 € annuel. Un titre annuel sera émis avec un paiement à échoir.

### XI. TARIFS 2020

A de PANAFIEU, Adjoint, présente les tarifs 2020 établis par la commission des finances lors de la commission du 7 octobre 2019 :



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

Après avoir entendu, l'exposé de M. A de PANAFIEU, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide les tarifs 2020 ci-dessous :

2019-080

➤ **COMMUNE**

<b>DROITS PLACE</b>		
<b>marché samedi matin</b>		<b>gratuit</b>
<b>vente outillage et marchands ambulants (en dehors du marché du samedi matin)</b>		<b>maintien tarif 2018</b>
confiserie		47,00 €
stand pêche à la ligne		37,00 €
stand manège enfants		37,00 €
stand auto-skooter		62,00 €
stand de tir		62,00 €
véhicule vente d'outillage		86,00 €
cirque		86,00 €
marchands ambulants		60,00 €

<b>PHOTOCOPIES</b>		
<b>Particuliers, Artisans et Commerçants</b>		<b>maintien tarif 2018</b>
<b>FORMAT A4</b>		
noir et blanc		0,25 €
couleur		0,50 €
papier couleur		0,50 €
<b>FORMAT A3</b>		
noir et blanc		0,50 €
couleur		1,00 €
papier couleur		1,00 €
<b>Associations</b>		
<b>FORMAT A4</b>		
noir et blanc (jusqu'à 20 copies)		0,15 €
noir et blanc (21 copies et +)		0,10 €
couleur		0,30 €
papier couleur (jusqu'à 20 copies)		0,30 €
papier couleur (21 copies et +)		0,20 €
<b>FORMAT A3</b>		
noir et blanc (jusqu'à 20 copies)		0,30 €
noir et blanc (21 copies et +)		0,20 €
couleur		0,60 €
papier couleur (jusqu'à 20 copies)		0,60 €
papier couleur (+21 copies)		0,40 €

<b>LIVRES</b>		
"PRÉCIGNE TOUTE UNE HISTOIRE"		10,00 €
		<b>maintien tarif 2018</b>

<b>PISCINE</b>		
<b>ABONNEMENTS BAINS</b>		
<b>enfants</b>		
10 bains		16,60 €
20 bains		28,80 €
30 bains		36,30 €
<b>adultes</b>		
10 bains		30,80 €
20 bains		55,00 €
30 bains		69,00 €
<b>ENTREES BAINS</b>		
adulte avec bain		3,90 €
enfant avec bain (-16 ans)		2,20 €
groupe (enfant dans un groupe avec responsable)		1,40 €
<b>ENTREES SANS BAINS</b>		
adulte sans bain		1,40 €
adulte acc 1 pers avec handicap		gratuit
adulte acc 1 enf de -6ans		gratuit

les bains non utilisés sur l'année N seront utilisables en juin de l'année N+1



# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

SALLE SPORTS - régie		
carte magnétique		10,20 €
horaire de l'éclairage (par 24 unités)		4,80 €

LOC SALLE DE SPORTS		
associations et CE hors commune		420,00 € par jour

CONCESSIONS		
<b>concession simple - adulte (2,40m x 1,20m)</b>		<b>maintien tarif 2018</b>
30 ans		100,00 €
50 ans		200,00 €
<b>concession simple - enfant (1,40m x 1m)</b>		
30 ans		50,00 €
50 ans		100,00 €
<b>concession double - adulte (2,40 m x 2,40 m)</b>		
30 ans		200,00 €
50 ans		400,00 €
<b>columbarium</b>		
30 ans		780,00 €
<b><u>reversement du tiers du produit de l'octroi d'une concession au CCAS</u></b>		
<b>travaux dans le cimetière :</b>		<b>maintien tarif 2018</b>
- vente de caveaux réformés		
1 case		500,00 €
2 cases		800,00 €
3 cases		1 070,00 €
- taxe inhumation		
		50,00 €
- dépôt d'urne dans le columbarium ou scellement sur un monument funéraire		
		50,00 €
- dépose d'un corps au caveau provisoire (forfait 7 jours par personne) et par jour supplémentaire		
		29,00 €
		5,00 €
- location d'un espace sur le lutrin du jardin du souvenir (15 ans)		
		50,00 €
<b><u>reversement du tiers du produit de l'octroi d'une concession au CCAS</u></b>		

FOYER COMMUNAL / ESPACE ST FRANCOIS		
Location uniquement à de personnes de Précigné		<b>maintien tarif 2018</b>
Location jour de fête et week end repas ou vin d'honneur (sans musique ni danse)		
repas		100,00 €
vin d'honneur		45,00 €
caution		150,00 €
ménage en cas de manquement		

MENAGE EN CAS DE MANQUEMENT - tarif pour toutes les salles		
ménage en cas de manquement		30,00 € de l'heure

LOC GRAND BARNUM		
caution		120,00 €
location (2 jours maximum)		65,00 €

AGENDA MUNICIPAL		
publicité 1/2 page		250,00 € <b>maintien tarif 2018</b>
publicité 1/4 page		153,00 €
publicité 1/8 page		111,00 €
publicité 1/12 page		96,00 €
publicité 1/32 page		48,00 €

JETON BASCULE		
le jeton		2,00 € <b>maintien tarif 2019</b>

JETON CAMPING CAR		
le jeton (eau, électricité)		2,30 €



# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

PARTICIPATION FRAIS DE NETTOYAGE DES ORDURES		
forfait ramassage de déchets non conteneurisés		maintien tarif 2018
part fixe		95,00 €
part variable par tranche de 100 litres		15,00 €
forfait ramassage et de tri de déchets d'emballage		
part fixe		95,00 €
part variable par tranche de 100 litres		15,00 €

PARTICIPATION DIVAGATION D ANIMAUX		
forfait		50,00 € maintien tarif 2018

Tarifs Salle des Fêtes		2020		
<b>Associations, Particuliers de la commune</b>		<b>du lundi au vendredi</b>	<b>samedi ou dimanche ou jour férié</b>	<b>Forfait week-end samedi et dimanche</b>
1/2 journée	petite salle + Kitchenette	68 €	68 €	
matin ou après-midi	grande salle	92 €	116 €	
	les deux salles	128 €	163 €	
journée	petite salle + kitchenette	121 €	121 €	163 €
	grande salle	163 €	205 €	379 €
	les deux salles	238 €	300 €	488 €
forfait cuisine		100 €	100 €	100 €
<b>Associations, Particuliers hors commune</b>		<b>du lundi au vendredi</b>	<b>samedi ou dimanche ou jour férié</b>	<b>Forfait week-end samedi et dimanche</b>
1/2 journée	petite salle + kitchenette	162 €	162 €	
matin ou après-midi	grande salle	214 €	274 €	
	les deux salles	302 €	385 €	
journée	petite salle + kitchenette	288 €	288 €	385 €
	grande salle	385 €	481 €	894 €
	les deux salles	559 €	704 €	1 149 €
forfait cuisine		235 €	235 €	235 €
caution		500 €		
ménage en cas de manquement		30 € de l'heure		
vaisselle		pas de location		

Les conditions de location aux associations communales (Délibération : 06032015-15):

- une fois par an, au Comité des Fêtes de Précigné et au Comité de Jumelage de Précigné
- Gratuité, deux fois par an, pour les associations de la Commune qui œuvrent pour les écoles : CLPE (Conseil Local de Parents d'élèves) et ADEP (Amicale de l'école publique) pour l'école de La Voutonne, APEL (Association des parents de l'école libre) et OGEC (Organisme de gestion de l'école catholique) pour l'école Saint-Joseph Saint Jean.
- Gratuité pour les 2 premières manifestations organisées en semaine, du lundi au jeudi, par Génération Mouvement.
- Demi-tarif pour une manifestation dans l'année pour les autres associations et les comités d'entreprises de la Commune.
- Une gratuité, par an, de la petite salle, en semaine, du lundi au jeudi, pour les associations de la Commune.



# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

2019-081

## ➤ RESTAURANT SCOLAIRE

<b>PRIX REPAS RESTAURANT SCOLAIRE</b>		
1er et 2ème enfant		3,37 € au 1er sept
à partir du 3ème enfant et être non imposable		1,68 €
adulte		6,36 €
adulte (enseignants si mangent au restaurant scolaire)		3,32 €
retard inscription restaurant scolaire		1,04 €

<b>TARIF GARDERIE</b>		
1er et 2ème enfant	QF ≤ 1050	2,12 € au 1er sept
	QF ≥ 1050	2,40 €
1/2 tarif pour le 3ème enfant en fonction du quotient familial	QF ≤ 1050	1,06 €
	QF ≥ 1050	1,18 €
retard garderie du soir		5,20 €

<b>TAP</b>		
par période (vac à vac)		<del>XXXXXX</del>
<b>GARDERIE MUNICIPALE DU MERCREDI</b>		
tarif de 7h30 à 12h30	forfait	6,00 € maintien tarif 2018

## XII. VAIRIE : ÉCHANGE TERRAIN COMMUNE / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2019-082

Le Maire rappelle que, par acte notarié du 12 novembre 1986, la commune de Précigné a cédé au District de Sablé Sur Sarthe, dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de la Vairie, un ensemble de parcelles pour une superficie totale de de 3ha 53 a 94 ca, moyennant le prix de 9 146.94 € soit 0.25 € m².

Compte tenu de la modification de zonage du Plan Local d'urbanisme, de la commune de Précigné et de l'achèvement de la zone d'activités de la Vairie, il convient de redéfinir les limites appartenant de part et d'autres à la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe et à la commune de Précigné.

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal de céder une parcelle de terrain cadastrée section AO n°39 pour une surface de 2 359 m² au prix de 0.25 € le m² soit 589.75 € net de TVA, En effet, la marge étant nulle puisque le prix d'achat est égal au prix de vente, la TVA est aussi de zéro.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître LEGUIL à Précigné.

## XIII. RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS)

2019-083

A de PANAFIEU, Adjoint, donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2018. Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel ci-dessus énuméré.

## XIV. RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ SUR SARTHE

2019-084

### Rapports annuels 2018

- 01 – rapport 2018 du Président
- 02 – Déchets
- 03 – SPANC
- 04 – Accessibilité
- 05 – PLH
- 06 – SMAPAD (syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion du parc d'activité départemental de l'échanger de Sablé La Flèche)
- 07 – SMPVS (syndicat mixte du pays de Vallée de la Sarthe)
- 08 – Sarthe Numérique



## MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

- 09 – SMR (syndicat mixte de restauration)
- 10 – ATESART (Agence des Territoires de la Sarthe)
- 11 – SMGV (syndicat mixte des gens du voyage)

Le Conseil Municipal a pris acte des rapports 2018 de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe.

## XV. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 ATESART

2019-085

A de PANAFIEU, Adjoint, donne lecture du rapport annuel du service pour l'année 2018.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel ci-dessus énuméré

## XVI. RÈGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES (ESPACE ST FRANÇOIS, ESPACE ABBÉ CHEVALLIER ET 1<sup>ER</sup> ÉTAGE MAIRIE)

2019-086

Sur la présentation du Maire et de Mme HEROUIN, Adjointe, le règlement des salles est approuvé à l'unanimité comme suit :

### REGLEMENT INTERIEUR

#### Espace St François / Espace Abbé Chevallier / Salle 1<sup>er</sup> étage Mairie

#### 1) DESCRIPTION

<i>Espace St François</i>	<i>Espace Abbé Chevallier</i>	<i>Salle 1er étage Mairie</i>
L'espace Saint-François comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 bureau 3-4 personnes en entrant à droite, des WC accessible PMR, un espace porte-manteau</li><li>- 1 salle en L de <b>30 places assises</b> autour des tables avec kitchenette</li><li>- des parties communes : sanitaires, hall d'entrée</li></ul> réserve à partir de 8 places minimum en période hivernale	L'espace Abbé Chevallier comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 salle de <b>30 places assises</b> avec 6 casiers pour des associations</li><li>- des parties communes : sanitaires accessibles PMR, hall d'entrée</li><li>- 1 salle « théâtre » de 8 places assises</li></ul> réserve à partir de 8 places minimum en période hivernale	La salle du 1 <sup>er</sup> étage de la Mairie comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 salle de <b>19 places assises</b> autour des tables</li><li>- sanitaires,</li></ul> réserve à partir de 8 places minimum en période hivernale
<u>L'effectif maximum de personnes admissibles dans la salle est de :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➢ 40 places assises pour type assemblée générale, réunion sans installation de tables,</li><li>➢ 70 debout</li></ul>	<u>L'effectif maximum de personnes admissibles dans la salle est de :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➢ 30 places assises</li><li>➢ 50 debout</li></ul>	<u>L'effectif maximum de personnes admissibles dans la salle est de :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➢ 19 places assises</li><li>➢ 20 debout</li></ul>
Les salles sont mises à disposition gratuitement pour les associations de Précigné. L'utilisation pourra évoluer à long terme.		

#### 2) RESERVATION

Les salles sont mises à disposition des associations de la commune sous réserve de nécessité de service.

Les clés sont remises contre signature à l'accueil de la mairie au maximum 24 h avant la manifestation suivant les horaires d'ouverture.

#### 3) RESPONSABILITE - ASSURANCE

Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité devra impérativement être fournie un mois avant l'utilisation de la salle. Les mineurs sont sous l'entière responsabilité des parents.

#### 4) UTILISATION

##### • *Espace St François*

- L'éclairage générale s'effectue en tournant la clé à droite en rentrant ;
- le bureau sera partagé par les associations qui ont réservées la salle à l'année ; chacun peut y déposer du petit matériel dans la limite du raisonnable ; nous comptons sur la responsabilité et la confiance des utilisateurs ;
- **Chauffage** : En période hivernale, allumer le chauffage au moyen de l'interrupteur ; dès la remise des clés le locataire peut anticiper pour l'allumer avant l'occupation ; c'est une minuterie donc penser à la réarmer.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

- En période hivernale la salle ne pourra être réservée en dessous de 8 personnes ; par économie de chauffage, utiliser de préférence la salle au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne mairie qui est chauffée continuellement.
- **Ne pas fermer les volets**

- **Salle 1er étage Mairie**

- néant

- **Espace Abbé Chevallier**

- **Ne pas fermer les volets**

- **Utilisation commune aux trois salles :**

- **Ménage** : Un nettoyage des locaux et divers appareils devra être effectué par l'utilisateur. Le matériel nécessaire au ménage est disponible dans les toilettes.
- **Ordures** : tous les déchets seront déposés dans le sac noir ; il n'y a pas de tri sélectif pour ces salles ; chacun peut se responsabiliser et emmener le plus gros du sac jaune (bouteilles plastiques...) mais il y a possibilité de laisser tout dans le sac noir **sauf les verres**.
- **Mobilier** : le mobilier doit être remis en place comme sur le plan (apposé dans la salle). Il ne doit pas être mis à l'extérieur des locaux
- **Etat des lieux** : il n'y a pas d'état des lieux d'effectué par la commune. La responsabilité de chaque association est engagée. Si une association constate un défaut de ménage, elle contacte le/la Président(e) de l'association qui l'a occupée précédemment (voir planning sur le tableau dans le hall). Les 2 associations règlent le litige entre elles. Toutefois, si une récurrence dans l'absence de ménage est constatée, l'association responsable sera interdite d'utilisation de la salle pour une durée de 1 mois minimum.

### **5) SECURITE**

Le locataire devra veiller à la sécurité des personnes, des biens et faire respecter l'ordre public.  
Il vérifiera, lors du départ, la fermeture de toutes les issues et l'extinction de l'éclairage.

En cas de manquement grave aux consignes de sécurité, le Maire ou son représentant pourra faire annuler immédiatement l'événement. **Il est interdit de sous-louer.**

Il est interdit de reproduire les clés.

La décoration sur les murs est interdite, tous matériaux inflammables sont également interdits.  
L'introduction d'appareils de cuisson (réchaud à gaz et autres) est interdite.

**En cas de problème majeur, un responsable de la Commune sera contacté (06 49 37 68 25).**

### **6) DEGRADATIONS**

**Toutes dégradations ou casses seront signalées à la Mairie.**

## **XVII. BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE**

Le Maire propose la décision modificative portant sur l'amortissement du détecteur de surverse et le réseau de Pincé et Notre Dame du Pé .

2019-087

Le Maire propose l'écriture modificative d'amortissement afin d'amortir le détecteur de surverse d'une valeur de 3 976.92 € amorti sur 10 ans et le réseau de Pincé et Notre Dame du Pé d'une valeur de 107 381.50 € amorti sur 50 ans :

<i>Fonctionnement</i>	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
042 - 6811 dotation aux amortissements .....	+ 3 000.00	
023 virement section investissement .....	- 3 000.00	
<b>Total.....</b>	<b>0.00</b>	
<i>Investissement</i>	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
040-28158 autres .....		+ 3 000.00
021 virement section investissement .....		- 3 000.00
<b>Total.....</b>		<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la décision modificative n° 2 du budget assainissement.



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

## XVIII. DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

2019-088

### ➤ Acquisition terrain Les Cordeliers – AL 152

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle AL152 d'une superficie de 288 m<sup>2</sup> appartenant à M. Yves COEFFE pour la somme de 11 500.00 €, hors frais de notaire.

Le Maire est autorisé à signer l'acte notarié en l'étude de Maître LEGUIL et tout autre document inhérent au dossier.

## XIX. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ Suivi des équipements :

SUIVI DEVIS				MONTANT		
				HT	TVA	TTC
03/09/2019	portail cimetière	cossé fenêtr	2 066,50 €	206,65 €	2 273,15 €	
09/10/2019	bâche hivernage chalet	cpl	626,00 €	125,20 €	751,20 €	
			2 692,50 €	331,85 €	3 024,35 €	

- Commission de sécurité de la salle des fêtes : la commission de sécurité indique dans son rapport la nécessité de disposer d'un agent de sécurité dès que la salle est louée pour 300 personnes et plus.
- Conseil municipal : jeudi 28 novembre 2019 – 20h
- Collecte nationale : 29 / 30 novembre 2019
- Invitation Ste Barbe : 30 novembre 2019 – 16 h
- Repas du CCAS : 15 décembre 2019

p/o Le Maire Absent  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Arnaud de PANAFIEU

La séance est levée à 23h



MAIRIE de PRÉCIGNÉ